

B L O C

Bureau de Liaison des Organisations du Cinéma

Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion
Association des Producteurs de Cinéma
Distributeurs Indépendants Réunis Européens
Groupement National des Cinémas de Recherche
Guilde Française des Scénaristes
Société des Réalisateur de Films
Syndicat des Distributeurs Indépendants
Syndicat Français des Artistes Interprètes
Syndicat Français des Agents Artistiques et Littéraires de l'Audiovisuel et du Spectacle Vivant Dramatique
Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs
Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma
Syndicat des Producteurs de Films d'Animation
Syndicat des Producteurs Indépendants
Union de l'Édition Vidéographique Indépendante

40 rue Louis Blanc 75010 Paris

L' A R P

Société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs

7, avenue de Clichy 75017 Paris

U P F

Union des Producteurs de Films

9 rue d'Artois 75008 Paris

Madame Frédérique Bredin
Présidente

C.N.C.
12, rue de Lübeck
75016 Paris

Paris le 11 juin 2014

Madame la Présidente,

La première phase de la concertation que vous avez mise en place à la suite du rapport de René Bonnell est achevée. Les groupes de travail portant sur la diffusion et la transparence ont été l'occasion depuis deux mois d'engager des discussions sur les équilibres de l'ensemble de la filière cinématographique intégrant, pour la première fois, le secteur de l'exploitation.

La modification profonde des conditions d'exposition des œuvres cinématographiques en salles et des relations économiques liant exploitants et ayants droit appelle des mesures fortes afin de corriger les dysfonctionnements sur lesquels s'accorde la majorité de la profession, nécessitant d'améliorer la transparence sur certaines pratiques et de tenir compte des conditions de prise de risques des différentes parties.

L'enjeu est donc majeur et l'ensemble des organisations professionnelles réunies au sein du BLOC, associées à l'ARP et à l'UPF, se mobilise aujourd'hui autour d'un ensemble de propositions visant à rétablir un équilibre plus favorable à la diversité cinématographique.

Un certain nombre de constats ont nourri notre réflexion :

- Une concentration de la distribution et de l'exploitation entraînant des problèmes d'accès aux films pour certaines salles, et un problème d'accès aux salles pour de nombreux films. Ce phénomène de concentration de l'offre dans les grandes villes et auprès des gros opérateurs suscite des tensions extrêmement fortes, portant préjudice à la diversité cinématographique. En 2013, la grande exploitation a représenté 13 % des établissements, 42 % des écrans et 70% des recettes.
- Un manque d'engagements efficaces d'une partie de l'exploitation et une concentration de la demande d'un grand nombre d'exploitants sur les mêmes films, mettant cruellement en péril un juste équilibre dans l'exposition des œuvres : accroissement des disparités dans l'exposition des films, selon les établissements et les zones de chalandise, accompagné d'une réduction de la durée d'exposition de la majorité des films, notamment des films Art et Essai les plus fragiles.
- En parallèle, nombre de distributeurs ne parviennent plus à faire programmer leurs films et ce, dans tous les segments de l'exploitation, notamment sous l'effet de l'écart grandissant entre les typologies de sorties. En conséquence, plus de 52% des films sont diffusés en première semaine sur moins de 50 écrans c'est-à-dire moins de 1% du nombre total des écrans français.
- Des phénomènes d'accélération de la rotation des films et de surexposition (multidiffusion) facilités par la dématérialisation des supports et entraînant une éviction d'autres films.
- Le développement des pratiques de multiprogrammation non justifiées par les caractéristiques des films et des salles.
- Une augmentation spectaculaire des coûts de promotion des films qui s'est faite, notamment, au profit de la promotion des films dans les salles : en dix ans, les investissements publicitaires bruts dans les salles de cinéma ont cru de 760 % pour atteindre 149 M€ en 2013, contre 17,3 M€ en 2003 (source CNC). Parallèlement, de nouvelles recettes annexes ainsi qu'une baisse du taux de location au profit des exploitants réduisent l'assiette de la recette partagée avec les ayants droit.
- De manière générale, nous constatons depuis quinze ans un transfert de valeur des ayants droit vers la grande exploitation, dont le chiffrage exact est rendu difficile par l'absence de données agrégées mais dont les estimations sont considérables..

Partant de ces constats, il s'agit pour le secteur de trouver aujourd'hui des mesures à même de rééquilibrer le système et de récompenser les pratiques les plus vertueuses. Alors que vont reprendre les réunions de concertation, nous tenions à vous faire part d'une synthèse des propositions qui ont pu être évoquées tout au long des deux derniers mois par nos différentes organisations et qui a fait l'objet d'un consensus.

Ces différentes mesures doivent répondre, selon nous, à cinq grands objectifs :

1. Le renforcement de la place de l'exploitation indépendante afin de préserver une pluralité de diffusion sur l'ensemble du territoire ;
2. L'amélioration de l'exposition des œuvres cinématographiques dans toute leur diversité ;

3. L'amélioration du partage de la valeur entre les exploitants et les ayants droit ;
4. L'amélioration du traitement et de l'accès des données économiques et statistiques, relatives à la diffusion des films et à leur exploitation ;
5. L'anticipation des évolutions à venir dans le secteur.

1^{er} objectif : Le renforcement de la place de l'exploitation indépendante afin de préserver une pluralité de diffusion sur l'ensemble du territoire. Redonner au plan économique des marges de manœuvre aux salles qui se situent dans des zones à forte concurrence afin qu'elles soient davantage incitées à prendre des risques ; faire évoluer et renforcer le soutien à l'art et essai ; revoir et renforcer les curseurs du soutien automatique exploitation, comme cela fut fait récemment pour la distribution ; mener une réflexion sur des engagements de distribution.

2^{ème} objectif : L'amélioration de l'exposition des œuvres cinématographiques dans toute leur diversité. Il s'agit de permettre aux films d'avoir le niveau de visibilité nécessaire pour rencontrer leur public et d'inciter les exploitants à faire des choix dans cette direction. Il nous apparaît ainsi nécessaire non seulement de renforcer les outils déjà existants que sont les engagements de programmation et de les compléter par des conditions générales de location (à défaut d'accord contraire) mais aussi de s'orienter vers une nouvelle forme juridique qui prendrait la forme de conventions passées avec le CNC, à l'instar de ce qui existe dans l'audiovisuel, pour renforcer le caractère obligatoire et le contrôle de ces engagements.

3^{ème} objectif : L'amélioration du partage de la valeur entre les exploitants et les ayants droit. Le chantier est très vaste et à plusieurs niveaux :

Le premier concerne les pratiques visant à amoindrir le montant à partir duquel tant le taux de location des distributeurs que la TSA sont calculés et à augmenter ainsi la part exploitant dans le chiffre d'affaires encaissé. Ce sujet relève de discussions déjà anciennes entre les organisations professionnelles et les pouvoirs publics.

Le deuxième concerne les opérations tarifaires baissières qui impactent la rentabilité escomptée des films par les distributeurs sur laquelle se fonde notamment leur investissement au stade du préfinancement.

Enfin, le dernier niveau concerne l'intégration des recettes annexes dans l'assiette même de la remontée de la recette, dans un contexte de flux financiers importants de l'amont de la filière vers la salle.

Sur tous ces points, il nous semble indispensable qu'un meilleur encadrement des pratiques commerciales soit construit.

4^{ème} objectif : L'amélioration du traitement et de l'accès des données économiques et statistiques, relatives à la diffusion des films et à leur exploitation. Cet objectif viserait à se doter et à exploiter au mieux les moyens collectifs permettant de disposer rapidement de données sur l'ensemble de ces sujets. Il concernerait le « chantier » du bordereau de recettes et des logs, la poursuite de la réforme de l'observatoire de la diffusion et surtout la mise en place d'une analyse économique plus précise, en complément des données statistiques qui sont déjà fournies par le CNC, comme le préconise également la Cour des comptes.

Enfin, le 5^{ème} objectif est prospectif et concerne l'anticipation des évolutions à venir : les évolutions liées au numérique n'en sont qu'à leur début, que ce soit pour les modes

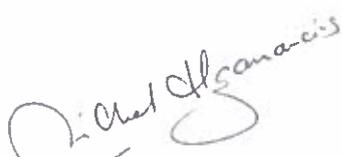
d'acheminement des films vers la salle ou les modalités de programmation et de commercialisation dans la phase « après VPF ». Des mesures que nous avons identifiées peuvent d'ores et déjà être prises. Par ailleurs, une mission prospective devrait être confiée à la représentation nationale afin de prévenir de dangereux déséquilibres en l'absence de régulation.

Ces pistes ont déjà, pour la plupart d'entre elles, été largement débattues dans les groupes de travail. Notre souhait est de vous rappeler à quel point nous considérons essentiel que le CNC, dans le contexte de mutation que nous connaissons, fasse évoluer les outils de régulation et de soutien qui sont à sa disposition pour assurer la pérennité du système français, en continuant à développer une politique publique ambitieuse et en se portant garant d'une véritable diversité du cinéma.

Restant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'expression de notre haute considération.


Malik Chibane
Coprésident du BLOC


Gilles Sacuto
Coprésident du BLOC


Michel Hazanavicius
Président de l'ARP


Alain Terzian
Président de l'UPF